



## Même les petites retraites ont droit À DE GRANDES VACANCES !

Les vacances sont ces moments uniques pour s'évader de son quotidien, découvrir de nouveaux horizons et rencontrer de nouvelles personnes. C'est un temps nécessaire pour préserver sa santé, garder le moral et avancer sereinement en âge. Les vacances, il est toujours trop tôt pour y renoncer et jamais trop tard pour commencer !

C'est pourquoi l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances a créé le programme **SENIORS EN VACANCES**, pour vous permettre d'en profiter.

### **SENIORS EN VACANCES, c'est quoi ?**

Une offre de séjours, à un tarif préférentiel, vers la destination de votre choix.

- > **Des séjours tout compris**, hors transport: hébergement, pension complète, les transferts aller-retour de la gare d'arrivée la plus proche au lieu de séjour, des activités quotidiennes, des animations tous les soirs.
- > **Plus de 200 destinations en France et en Europe** : mer, montagne, ville ou campagne.
- > **Dans des lieux adaptés aux Séniors** situés dans des villages ou centres de vacances, résidences de tourisme, hôtels ou hôtels club.
- > **Des animations qui permettent de créer du lien social et de rompre avec le quotidien** : sortie à la découverte du patrimoine des régions, activités sportives (aquagym, yoga, randonnée...) et ludiques (dégustations de spécialités locales...), soirées animées (cabaret, karaoké, soirée dansante...)

#### **BON A SAVOIR !**

*Il est possible d'organiser un séjour de vacances en groupe grâce aux acteurs intervenant auprès des seniors (CCAS, associations, ESMS, clubs service...)*

### **SENIORS EN VACANCES, pour qui ?**

**Pour les personnes suivantes, sans conditions de revenus :**

- > Âgées de 60 ans et + au moment du séjour (ou + de 55 ans en situation de handicap)
- > Retraitées ou sans activités professionnelles
- > Résidant en France

**Mais aussi :**

- > Les personnes rattachées au foyer fiscal du Senior bénéficiaire du programme
- > Les aidants du Senior bénéficiaire en situation de dépendance ou de handicap
- > Les jeunes accompagnant un Senior bénéficiaire dans le cadre d'un séjour intergénérationnel

**Retrouvez toutes les informations et le catalogue des destinations :**

 [ancv.com/seniors-en-vacances](http://ancv.com/seniors-en-vacances)

 [seniorsenvacances@ancv.fr](mailto:seniorsenvacances@ancv.fr)

 **0 969 320 616**

Service gratuit  
+ prix appel

ou retournez le coupon que vous trouverez au verso de ce document →

## PRIX DES SÉJOURS

5 jours / 4 nuits

343 €

maximum/pers.

ou

193 €

maximum/pers.

avec 150 € d'aide de l'ANCV\*

8 jours / 7 nuits

410 €

maximum/pers.

ou

230 €

maximum/pers.

avec 180 € d'aide de l'ANCV\*

### Une aide financière de l'ANCV, sous conditions

Bénéficiez de l'aide financière si :

- > votre revenu imposable mentionné sur votre dernier avis d'imposition est inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous, en fonction de votre nombre de parts fiscales
- > vous êtes aidants accompagnant une personne en situation de handicap ou de dépendance

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	
Personne seule	14 961 €	20 002 €	25 044 €	30 085 €	35 127 €	Ajouter 5 041 € par 1/2 part supplémentaire
Couple marié ou pacsé	-	-	28 235 €	33 276 €	38 318 €	

Tableau 6 – Seuils d'imposition, Direction générale des finances publiques, Déclaration des revenus 2020, Brochure pratique 2021

- > L'aide financière est accordée dans la limite des crédits disponibles, une seule fois par an et par bénéficiaire.



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, un établissement public de l'Etat, accomplit depuis 40 ans une mission unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre. L'Agence a ainsi accompagné plus de 11 millions de personnes sur le chemin des vacances. À travers ses différents programmes d'aide au départ en vacances, elle a notamment soutenu le départ de près de 290 000 personnes en situation de fragilité.



L'Assurance retraite soutient le programme Seniors en Vacances, notamment pour les bénéficiaires de son action sociale qui se trouvent en situation de fragilité économique ou sociale.

## Comment partir avec SENIORS EN VACANCES ?

### 1. Inscrivez-vous au programme Seniors en Vacances

- > Complétez le bulletin d'inscription disponible à la fin du catalogue ou sur [ancv.com/seniors-en-vacances](http://ancv.com/seniors-en-vacances)
- > Envoyez votre dossier à : ANCV – Seniors en Vacances - TSA 41234 – 57072 METZ CEDEX 3
- > **Vous recevrez en retour**, un courrier de l'ANCV confirmant votre éligibilité au programme et le cas échéant à l'aide financière.
- > Un numéro de dossier figurant en référence de votre courrier (ex: ID2580) sera à rappeler au professionnel lors de votre réservation de séjour.

### 2. Sélectionnez votre lieu de séjour

Consultez le catalogue des destinations : montagne, mer, campagne, ville... et choisissez votre destination.

### 3. Réservez votre séjour auprès du professionnel

Contactez directement le professionnel du tourisme retenu par téléphone pour réserver et organiser votre séjour : il vous adressera en retour votre contrat de réservation.

Coupon à retourner dans une enveloppe timbrée à :  
ANCV - Seniors en Vacances - TSA 41234 - 57 072 METZ CEDEX 3

> **Je souhaite recevoir gratuitement le Catalogue des destinations Seniors en Vacances** et ce, sans engagement de ma part.



Nom :  Prénom :   
Adresse :   
CP :  Ville :   
Tel :  Mail :  @

Les informations collectées par l'ANCV directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion du programme senior en vacances. Ce traitement est fondé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations sont à destination exclusive des services habilités au sein de l'ANCV ainsi qu'aux partenaires de l'ANCV à des fins de réalisation d'enquêtes de satisfaction. Les données seront conservées pendant cinq ans à compter du traitement de votre demande. Les données comptables seront archivées dix ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande à ANCV, délégué à la protection des données, 36 Boulevard Henri Bergson, 95200 Sarcelles. Merci d'y joindre une pièce d'identité et l'adresse complète à laquelle nous pouvons vous répondre. Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex - Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442 - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX. Photos ©Getty Images, ©Shutterstock. Réalisation : Compos Juliot. Imprimé par nos soins - Imprimerie Champagnac, 5 rue Felix Daguerre - 15000 AURILLAC. Ne pas jeter sur la voie publique.

